

Service des routes
Direction

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

Aux services de l'Etat de Vaud
et aux partenaires concernés par
l'avenir du réseau routier vaudois

N/Réf.: 671/PBo/DCa

Lausanne, le 26 novembre 2008

V/Réf.:

RRVD 2020 – mise en consultation de l'état de référence
Prise de position des service et attentes pour les prochaines étapes de réflexion

Monsieur le Chef de service,
Mesdames et Messieurs,

Vous n'êtes pas sans savoir que le Département des infrastructures s'est fixé comme objectif de mettre à jour les planifications en matière d'infrastructure des transports. A ce titre, il a été demandé au Service des routes de proposer une vision modernisée de notre réseau routier cantonal.

Vous trouverez donc en annexe deux cartes de notre canton, l'une qui présente le réseau cantonal actuellement en service, avec une mise en évidence de l'aspect "radial" de l'organisation des infrastructures routières. L'autre présentant une nouvelle vision qui propose une "mise en réseau" des infrastructures existantes.

Ces documents ont été étudiés et préparés à l'interne de notre service, en tenant compte de l'avis de nombreux gestionnaires du réseau routier (voyers, responsables de divisions ou de domaines, collaborateurs techniques, etc.). Il reflète une base commune qui en l'état est un bon compromis pour l'ensemble des intervenants en charge de la gestion de l'entretien et de l'exploitation du réseau routier cantonal.

Les lignes directrices définissant la nouvelle image de ce "réseau – état de référence" sont actuellement en cours d'élaboration. Afin de nous permettre une validation par étapes du processus mis en place, nous vous soumettons une part de nos réflexions pour validation/remarques ou corrections

Objet de la présente consultation:

- **Définition des catégories de routes par leur niveau de service** en fonction des besoins des divers trafics

Il est bien clair que d'autres éléments devront encore être discutés avec l'ensemble des partenaires concernés. Vous serez ainsi sollicités pour d'autres points à examiner.

Objet de prochaines consultations:

- adaptation du réseau cantonal sur une période de dix à douze ans pour qu'il soit apte à répondre aux attentes des divers milieux représentatifs du canton.
- modification de la loi sur les routes selon le scénario optimal, en déterminant les moyens financiers nécessaires pour atteindre les objectifs correspondants

Une fois le processus achevé, les lignes directrices seront intégrées à un document de référence, base de l'évolution du réseau des routes cantonales. Ce futur document orientera les actions opérationnelles du service des routes et permettra d'assurer la coordination générale avec les autres actions de l'Etat (urbanisation, environnement, développement économique, tourisme, etc.)

Nous vous proposons dans le cadre de cette première validation partielle, **une nouvelle hiérarchisation du réseau**, établie en conformité avec le plan sectoriel des transports de la Confédération. Celle-ci propose de séparer les routes cantonales en trois catégories:

> Réseau de base

Le réseau de base assure au moins tout ou partie des fonctions suivantes :

- relier les centres principaux et régionaux entre eux
- desservir les 19 pôles économiques du canton de Vaud
- assurer l'accessibilité aux jonctions autoroutières et au réseau autoroutier suisse.

Sur le réseau de base, le trafic circule aux vitesses maximales suivantes:

- 80 km/h en campagne et dans les zones où les nuisances sonores sont admissibles (ZI, ZAC, etc.).
- 50 km/h en zone fortement urbanisée et/ou habitée densément
- vitesse adaptée dans les zones de transition, selon les conditions topographiques et/ou urbanistiques.

Les routes cantonales du réseau de base offrent un niveau de service élevé :

- elles sont adaptées à un trafic journalier moyen (TJM) pouvant atteindre 15'000 à 25'000 véhicules par jour
- elles permettent le croisement de tous les types de véhicules, à 80 km/h, dans de bonnes conditions de sécurité
- les ouvrages d'art sont adaptés aux véhicules de 40 tonnes
- sur les tronçons à fort trafic, les trafics lents (vélos, engins agricoles) sont en principe séparés des autres (transports individuels motorisés, transports publics)
- elles sont équipées de traversées piétonnes "performantes" et sécurisées, pour limiter les risques d'accidents
- elles ont la priorité sur toutes les autres routes croisées
- leur niveau d'entretien assure une bonne viabilité
- le bruit du trafic y sera assaini d'ici 2018 (Ordonnance fédérale de lutte contre le bruit OPB).

> Réseau complémentaire

Le réseau complémentaire sert à :

- délester le réseau de base, lorsque celui-ci est saturé
- assurer l'accessibilité locale dans les zones fortement urbanisées
- offrir un complément de maillage routier accessible au trafic des poids lourds, pour desservir les pôles économiques secondaires
- favoriser la reprise du trafic depuis les voiries communales et les voiries cantonales d'intérêt local.

Les routes cantonales complémentaires offrent un niveau de service intermédiaire :

- elles permettent le croisement des véhicules légers à 80 km/h, dans de bonnes conditions de sécurité
- elles permettent le croisement des véhicules lourds à 60 km/h
- les mobilités douces (vélo, marche à pied) sont séparées des autres trafics lorsque le trafic journalier moyen dépasse les 15'000 véhicules par jour.
- le bruit du trafic y sera assaini d'ici 2018 (Ordonnance fédérale de lutte contre le bruit OPB).

> Réseau d'intérêt local

Le réseau d'intérêt local sert à assurer les liaisons locales et la desserte fine de l'urbanisation. Il est configuré pour répondre aux attentes précises des communes et des régions.

Les routes cantonales d'intérêt local offrent un niveau de service variable, adapté au plus près des besoins locaux spécifiques, en limitant les investissements au strict nécessaire. Par exemple :

- desserte de gravières: aménagement de points de croisements plutôt qu'élargissement général de la chaussée
- pour une route de montagne: virages et sécurité adaptés à une vitesse de 50 ou 60km/h plutôt qu'à une vitesse de 80 km/h.

En conséquence, nous vous remercions de nous indiquer d'ici au **15 janvier 2009**:

- a) si la nouvelle hiérarchie proposée dans la carte annexée vous paraît optimale.
- b) le cas échéant, si des routes existantes devraient être intégrées (ou retirées) du réseau des routes cantonales, en nous indiquant quelques arguments pour justifier une telle opération;
- c) en regard de vos attentes spécifiques, s'il y a lieu de compléter la démarche proposée ou aborder des points spécifiques relevant de votre domaine de compétence dans l'une des prochaines étapes de travail ?

Pour toutes questions, nous vous remercions de contacter, dès le 15 décembre 2008, Monsieur Pascal Bovey, chef de la division Gestion du réseau (pascal.bovey@vd.ch).

En vous remerciant par avance de votre collaboration dans cette opération, nous vous présentons, Monsieur le Chef de service, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Le chef de service

Le chef de la division Gestion du réseau

Pierre-Yves Gruaz

Pascal Bovey

Annexe

- 2 cartes

Liste de transmission

Services de l'Etat:

SM

SR (4 exemplaires)

- Division ER
- Division GR
- Division IR
- Voyers d'arrondissements

SEVEN

SDT (2 exemplaires)

- AF
- AT

SESA

SFFN (2 exemplaires)

- Faune
- Forêt

SAGR

SELT

SAN

POLCANT

SECRI

SIPAL

SSCM

Communes vaudoises

UCV

AdCV

Associations

ASTAG

TCS

ACS

ATE

Pro-Vélo

CITRAP